

Contact :

DRHANT
Service hydraulique
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le mercredi 26 août 2020

Avis à la batellerie n°24

Vu le Code du Domaine Public Fluvial

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu le Règlement Général de Police de la navigation

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe

Vu l'arrêté n°17/4795 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Jean-Michel Levasseur,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau

En raison des écourues prévues dans le département de Maine et Loire

La navigation sera interdite entre le barrage de Beffes et le barrage du Pendu (49).

Le franchissement de l'écluse de Beffes sera interdite.

Pendant la période suivante :

- du mardi 1er septembre 2020 et jusqu'au 15 décembre 2020.

Compte tenu de la présence d'embâcles, les navigants sont invités à faire preuve de prudence sur l'ensemble de la voie d'eau en général et aux abords des écluses en particulier.

En cas de problème, vous pouvez joindre l'astreinte au numéro ci-dessous :

06.19.11.67.13.

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Chef du Service hydraulique


Jean-Michel LEVASSEUR